

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
concernant l'ouverture d'une ligne de
trésorerie complémentaire d'un montant de
3 000 000 euros auprès de la Caisse
d'Epargne Auvergne Limousin sur la période
de neuf mois pour le budget de
l'assainissement

N° 26155

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22,
L. 2122-23, L. 2122-24 et L. 2122-25 ;
Vu la délibération n° 13 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation
d'attributions du conseil communautaire au Président ;
Vu l'ordonnance de la Caisse d'Epargne Limousin ;
Vu la proposition communautaire en date du 21 janvier 2025.

DÉCIDE

Article 1. De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin un contrat
d'emprunt de crédits complémentaires d'un montant maximum de 3 000 000 € Bruts
répartis d'égalité.

Article 2. Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant :	3 000 000 Euros maximum
Durée :	neuf mois à compter du 01/01/2025
Mise à disposition des fonds :	par virement ou crédit d'affaire
Remboursement des fonds :	selon l'affaire
Taux d'intérêt :	indexé à l'EUR + marge de 0,44%
Commission d'engagement :	0,04% soit 1 200 €
Commission de non-utilisation :	aucune

Article 3. Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de
prêt ainsi qu'à donner à exécuter avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Article 4. Le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de
renouvellement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions
prévues au contrat d'emprunt de crédits de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. Il
reporte tout pouvoir à cet effet.

Article 5. Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire d'un montant de 3 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur la période de neuf mois pour le budget de l'Assainissement

1 DOCUMENT - Publié le 28 Janvier 2025



26155.pdf
(.pdf, 234,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

